

# ASPECT(S) d'ici... et d'ailleurs

*Tuant une mouche, j'ai blessé une fleur ( Issa)*

## NEWS D'ICI

### Commission citoyenne environnementale

La commission citoyenne environnementale souhaitée par notre Association se tiendra avant la fin de l'année 2024. Vous pouvez nous adresser toute suggestion à ce sujet par mail à l'adresse [aspect.leconquet@gmail.com](mailto:aspect.leconquet@gmail.com)

### Le saccage des haies continue

ASPECT a constaté récemment le saccage d'une longue haie d'arbustes et d'aubépines sur le côté est de la commune entre Brehostou et Kerviny, sur les limites Le Conquet/Plougonvelin.

A l'heure où la restauration du bocage (élément clé pour retenir les eaux de pluie, réduire l'érosion, favoriser la biodiversité, couper le vent, absorber en partie les effluents des élevages...) est encouragée et financée, et en dépit des recommandations répétées de la municipalité de protéger et replanter les haies, le saccage des haies continue. Cet acte de vandalisme, désapprouvé par le maire lui-même, ne peut être toléré et doit être sanctionné.

### Bâtiment Pointe des renards

Le Compte- rendu du conseil municipal du 16 septembre nous indique que le projet de transformation du bâtiment inoccupé de la Pointe des Renards (ancien bâtiment technique de Radio-Conquet) n'est pas aussi finalisé que les publications cet été de la CCPI nous l'ont fait croire. Le coût total s'avérant trop onéreux, la CCPI demande la cession gratuite du bâtiment et des abords. Les contreparties en cours de négociation semblent maigres (usage du sous-sol et clause de reprise si les locaux ne sont pas utilisés dans les 5 ans).

**Il y a une contradiction entre la volonté municipale de procurer des logements aux personnes travaillant au Conquet et le projet de faire des**

**bureaux, projet très aléatoire (surtout si on ne peut pas se loger à proximité).**

**Contradiction également quand M TALARMIN dit en réunion publique (présentation du PADD à Lanrivoare) que la Pointe des Renard est trop éloignée du bourg pour y faire des logements (sic) ... alors que l'on envisage de construire un lotissement de 24 à 29 logements à Pen ar Valy à 4 à 5 km du bourg !**

DONC, ne peut-on pas revoir le projet ? Et pourquoi la municipalité dit -elle (CR du Conseil Municipal) que des logements dans ce bâtiment ne seraient pas accessibles aux jeunes ? Et ne peut-on mélanger petits logements et bureaux ? On aurait aussi aimé avoir l'évaluation du bâtiment cédé.

## **Maisons de la rue Dom Michel**

En revanche, nous approuvons la municipalité qui s'est saisie de l'opportunité qu'elle a de racheter les maisons libérées par les religieuses récemment dans la rue Dom Michel. Il s'agit d'un terrain de 1400 m<sup>2</sup> avec 592 m<sup>2</sup> habitables. La mairie demande l'accompagnement de l'EPF (Établissement Public Foncier) pour 30% du coût. Nous espérons que le projet ne se limitera pas à 20% de logements sociaux locatifs étant donné les problèmes du Conquet dans ce domaine.

ASPECT va suivre de très près ce dossier.

## **CCPI**

## **Le PADD : plan d'aménagement développement durable**

**DECEPTION** après la présentation du PADD en réunion publique à Lanrivoaré le 19 septembre. Le PADD est conçu pour être la clé de voûte du futur PLUi-H qui doit être achevé en 2026.

Pourquoi le PADD : « Pour **CONSOLIDER l'attractivité du Pays d'Iroise et l'ADAPTER au changement climatique** »

En fait, le risque est que rien ne change vraiment. Il nous a été dit sommairement que « développement économique et touristique » d'une part et « attractivité » d'autre part étaient les bases et qu'il fallait essayer de s'adapter aux contraintes légales (loi ZAN) et au réchauffement climatique. **On peut questionner le fait de vouloir développer à tout prix (économie et tourisme), alors qu'il faut préserver les ressources, en particulier les terres agricoles, les paysages, la biodiversité et loger les habitants qui y travaillent.**

**Le PADD** contient cependant beaucoup de propositions intéressantes...qui risquent de rester seulement des propositions.

Les contraintes « théoriques » indiquées dans le PADD sont importantes pour réduire la consommation des terres artificialisées et ces contraintes doivent s'accroître jusqu'en 2050. 6000 logements en tout pour la CCPI doivent être construits jusqu'en 2046 (la période étant scindée en trois tranches inégales en durée 2026/2030, 2031/2040,2041/2046). La répartition entre les différentes communes n'a pas été dévoilée lors de la réunion. Pour mémoire, l'objectif du Conquet entre 2017 et 2023 était de 108 permis de construire et en mars 2024, on en comptait 186.... Pour tenir ces objectifs, il faudra densifier le bâti et construire 20 à 30 logements à l'hectare, voire plus dans les communes plus urbaines comme ST Renan et Ploudalmézeau.

**MAIS le PADD n'est pas un document OPPOSABLE**, donc on peut malheureusement craindre qu'il ne soit pas plus respecté que les orientations du plan précédent. A une question d'ASPECT (JC) portant sur le respect du nombre de logements défini par le PADD, MM TALARMIN et MOUNIER ont été évasifs. M TALARMIN a dit que le nombre de logements à construire n'était qu'indicatif, et sa réponse a été approuvée par M MOUNIER.

Nous n'avons décelé dans les réponses aux questions des responsables politiques aucune volonté de faire changer les mentalités et d'explorer des pistes nouvelles... si ce n'est de construire de petits logements pour les personnes « âgées » afin de libérer plus vite des logements plus spacieux...

**Il nous a semblé qu'il n'y avait pas d'alternative envisagée au TOUJOURS PLUS...**

## Plantes invasives

Des nouvelles de la SPARTINE (*Spartina alterniflora*), cette plante invasive qu'ASPECT a repéré dans la Ria depuis le printemps 2023. Nous venons d'apprendre qu'un chantier expérimental positif a été effectué la semaine dernière, dans la Ria. Nous sommes satisfaits et espérons qu'il y aura un suivi régulier.. La prolifération de cette *SPARTINA ALTERNIFLORA* invasive (d'origine américaine et entrée en Europe par l'Angleterre dès le 19<sup>-ème</sup> siècle) est un danger pour la biodiversité car elle colonise les prés-salés, au détriment des espèces indigènes, comme l'obione ou la salicorne. Le problème qu'elle cause est bien connu en Rade de Brest très touchée par l'invasion.

Il semble que le Rosier *Rugosa* soit également considéré comme une plante nouvellement invasive (invasive par ses rhizomes) dans le secteur Natura 2000 numéro 45, pas au Conquet même semble-t-il, mais à d'autres endroits de ce secteur qui va jusqu'à la pointe de Corsen.

## Qualité des eaux de baignade en Pays d'Iroise

Un nouvel outil informatique : le site internet [labelleplage.fr](http://labelleplage.fr) a été créé par ERB (Eaux et Rivières de Bretagne). Il classe les plages par risque de contamination et intègre tous les résultats d'analyses. Toutes les plages sont détaillées.

Pour mémoire la charge bactériologique des déjections d'1 PORC = 30 humains. Un exemple : LANDUVEZ 1200 habitants et 12000 porcs....

## Recul du trait de côte

Dans le pays d'Iroise il faut noter qu'une partie de la plage de Trégana a été fermée en fin de printemps pour sécuriser la falaise qui s'effrite et le sentier côtier entre Ste Anne du Trez Hir et la grève de Cosquer a été déplacé ...

## Crematorium pour animaux ...

Un crematorium pour animaux vient de s'ouvrir à Milizac sur un terrain de 3000 m<sup>2</sup>, fournissant pour les animaux les mêmes prestations que pour les humains (espace pour les familles, espace de recueillement, maître de cérémonie... !) On ne peut qu'être choqué par ce business sans limite, même s'il est, bien sûr, important de bien traiter nos animaux de compagnie. Quel contraste entre cet amour immodéré des animaux de compagnie et le sort que l'élevage industriel réserve aux porcs à Landuvez et Plougonvelin. Nous reconnaissons que les premiers éprouvent plaisir et douleurs, nous le dénieons aux cochons, qui par leur anatomie et leur physiologie sont pourtant nos proches parents.

## ET ailleurs ...

**Presqu'île de Crozon :** 30/08/2024. Le projet d'ouverture à l'urbanisation d'une zone de 30 hectares située sur la presqu'île de Crozon a été recalé sur le fond et sur la forme : Projet non en rapport avec les besoins réels de capacité d'accueil, réseaux d'eau insuffisants et trop grande incidence environnementale.

**Nord de la France :** La plante invasive myriophylle à épis apparue en 2011 prospère toujours plus, étouffe la biodiversité et rend les activités fluviales impossibles...(un écho à nos plantes invasives locales)